

L'établissement de M. Gaberel a été complètement détruit ainsi que tout le matériel d'imprimerie qu'il contenait. Les dégâts sont considérables.

Il s'élèvent à plus de 100,000 francs dont 20,000 francs pour l'ensemble, qui appartient à M. Henri Glorieux et 80,000 francs pour le matériel et les marchandises. Le tout est assuré.

La cause de l'incendie n'est pas encore connue.

La grève de l'établissement Motte et Delclos

Cette grève menace de continuer et il est fort probable que les ouvriers de cet établissement qui pouvaient encore travailler arrêteront tout travail aujourd'hui au cours de ce fait plus de 700 ouvriers sur le pavé.

Les trois ouvriers qui avaient remplacé les grévistes, ont quitté le travail hier matin.

S'ils avaient consenti à aller travailler chez Motte et Delclos, c'est que Louis Matyn, le contre-maître pour qui les ouvriers font grève, était alors les trouver dimanche à leur atelier respectif et leur avait dit que les grévistes allaient reprendre le travail.

Comme il leur promettait un salaire plus élevé que celui qu'ils gagnaient, ces ouvriers abandonnaient le travail pour aller sans le savoir — remplacer les grévistes.

Hier matin, voyant dans quel piège on les avait fait tomber, ils ne voulaient plus travailler et exigèrent d'être payés une quinzaine, la somme courante et une somme de prévenance.

M. Delclos n'a pas voulu accepter leurs prétentions, qui ne sont cependant que justifiées.

Nous reviendrons sur cette grève finalement.

Les apprêteurs. — Dans un récent article, je montrais l'excès de travail que subissaient les ouvriers apprêteurs, et je terminais en les invitant à s'occuper de leur sort.

Aujourd'hui j'y reviens pour leur indiquer dans quel sens ils pourraient agir pour s'affranchir du joug patronal.

On a dit et reddit, qu'il serait impossible aux ouvriers apprêteurs de Roubaix de se former en syndicat, parce que l'élément étranger pullulait dans cette fraction industrielle (étranger n'ayant pas de résidence fixe en France), dans cette industrie où le travail ne nécessite aucun apprentissage et parce que ces mêmes étrangers étaient refractaires à toute idée de groupement. Le fait n'est pas contestable, car si ce produit partout où le travail est à la porée du premier venu (peignage, teinturerie, etc.).

Mais ce n'est pas là une raison pour dire qu'il n'y a rien à tenir de ce côté. Il y a bien parmi les apprêteurs, des ramasseurs, des cartonniers, des piseurs, des metteurs en papier, autant de métiers qui demandent un certain laps de temps pour en connaître la manutention. Par conséquent si tous ces ouvriers avaient s'unir et coordonner leurs efforts, ils arriveraient, j'en ai les certitudes, à faire quelque chose de grand, qui ferait réfléchir les patrons dans les moments critiques.

Il est donc de toute nécessité que les ouvriers cités plus haut agitent cette question de syndical entre eux, car il y va de leur salaire qui baisse de jour en jour, à mesure que les heures de travail augmentent.

L'agitation aura donc pour but la formation d'un syndicat; le but du syndicat sera la régularisation des heures de travail avec l'augmentation des salaires.

J'aurai l'occasion d'y revenir.

FRANCK.

Une déception. — Nous avons annoncé, comme nous tous confères que la Roubaïenne, qui obtenu au concours du Havre quatre premiers prix et plusieurs autres, aurait été reçue hier soir à la gare, et qu'une réception imposante était organisée en sa faveur.

Que s'est-il passé ? Il paraît que notre vaillante société de gymnastique n'est pas contente des résultats obtenus.

Elle visait le premier prix de section, et ce prix a été accordé à la Société de Beaugency, du département du Doubs.

La société « La Roubaïenne » a fait savoir hier matin qu'elle ne voulait pas de réception.

Aussitôt les mats tricolores qui avaient été plantés rue de la gare en face la maison et face le local de « La Roubaïenne » ont été déplacés.

Tes sociétés de musique et autres qui avaient été invités pour la réception, ont reçu contre-ordre.

Bref, il n'avait le soir la rue de la gare que dix mille personnes qui attendaient nos gymnastes.

Cette foule qui avait lu dans les journaux l'annonce de la réception était stupéfaite de ne voir aucune société à la gare.

Ce n'était pas une réception... C'était une déception...

Le 7 h. 20, les gymnastes sont arrivés. Ils ont été couverts de bouquets et de couronnes mais, pas d'entrain chez eux, se semblaient nus et chagrinés. Et la foule, en voyant les visages déconfits des gymnastes, applaudissait pas.

Les versions les plus contradictoires étaient données par le public.

Pour notre part, nous croyons que « la Roubaïenne » a eu tort de ne pas accepter la déception qu'on lui préparait. La déception qui l'a remplacée a causé un certain froide.

Nos gymnastes auront à cœur de réparer leur échec en se mettant le plus tôt possible à la besogne, et en travaillant fort pour aller bientôt custer, dans un prochain concours, leur prix que pour une cause ou une autre, ils n'ont pu obtenir obéir au Havre.

Vœux au comptoir. — Hier à midi, le 20, M. Hutin et Vaugrand, deux hommes de 45 ans, ouvrier journalier, sans domicile fixe, se sont présentés au comptoir de la gare de l'Est, à l'entrée de la ville de Tourcoing, et ont déclaré qu'ils avaient été victimes d'un cambriolage.

Le cambrioleur, qui avait dérobé à M. Hutin et Vaugrand, deux hommes de 45 ans, ouvrier journalier, sans domicile fixe, se sont présentés au comptoir de la gare de l'Est, à l'entrée de la ville de Tourcoing, et ont déclaré qu'ils avaient été victimes d'un cambriolage.

Créations de Sociétés. — Pour arrêter préfectoral, les sociétés suivantes ont reçu l'autorisation de se former.

1. L'Union symphonique, chez M. Péde.

2. « Les Sans-Gêne », société de bouleurs, établie chez M. Vanderkerk, cabaretier, boulevard de Melz.

3. Le « Vélo-Sport » roubaïen établie chez M. Noclain, boulevard Gambetta, 51.

4. « Les Chevaliers de la Fourchette » chez M. Auguste Bonduel, cabaretier, rue de la Vigne, 83.

Croix. — Une razzia de porte-monnaies.

— La ducasse de Croix a été marquée cette année par une série de vols plus ou moins audacieux. Une montre et une dizaine de portes-monnaies, contenant les uns cinq à six francs, les autres moins, ont été enlevés à diverses personnes. Ces objets retrouvés aux environs de la baraque où on faisait voir le « sauvage » ont

été rapportés chez le commissaire de police qui instruit une sérieuse enquête.

La montre remontait à un cylindre qui est en argent et porte le numéro 281 a été rapportée par Mlle Clarisse Soyoz, demeurant chez M. Arthur Ramon, 18, rue de Menin, à Roubaix.

La montre ainsi que les autres objets sont au bureau du commissaire de police qui les tiennent à la disposition de leur propriétaire.

Une enquête est faite par ce magistrat.

Convocation. — La société des Longues-pipes « Les bons Amis », se réunira dimanche 9 juin, à 6 heures 1/2 du soir, au Café de la Mairie, tenu par M. Victor Bernier.

Lyres-les-Lannoy. — Jeux de boules à la platine. — Dimanche 9 juin, aura lieu à l'estaminet « du Tonnelier », chez Mme veuve Louichard, à 5 heures du soir, le jeu de boule à la platine. Enjeu : des jambons. Mise : 0 fr. 30.

— Mémojou aura lieu à l'estaminet « du Brigadier en retraite » tenu par Mme veuve Leclercq, dimanche à 5 heures. Enjeu : des jambons. Mise : 0 fr. 30.

Mém. — Attaque nocturne. — Lundi soir, vers onze heures, le nommé Edward Ansens, âgé de 28 ans, tisseraud, sortant du tissage de M. Dumortier-Guine, rue des Pists, se sont mis, en grève hier matin, à la rentrée des ateliers. Les grévistes ne demandent pas autre chose que le renvoi d'un confrère. Cette réclamation, on le voit, ne touche en rien à la caisse du patron et nous ne pouvons pas comprendre pourquoi il s'obstine à ne pas donner satisfaction à ses ouvriers.

Nous pourrions comprendre si nous voulions, puisque nous savons, si le patron ne renvoie pas le confrère, c'est parce que ce dernier est un fidèle et dévoué serviteur.

C'est d'ailleurs pour cela que la grève a été déclarée. Le confrère dont on demande le renvoi a été embauché il y a trois semaines environ. Il se nomme Victor Vercambre.

Quique ce soit un jeune dans l'atelier auprès des autres ouvriers, il s'entête à vouloir les manœuvrer durablement. Les renvois de camarades de travail, les épithètes les moins politiques, à eux adressées, sont pour lui chose très commune.

Voilà quels sont les reproches qui lui sont faits et qui mérite, paraît-il.

On comprendra qu'avec ces motifs les ouvriers ne veulent pas être plus longtemps sous ses ordres.

Du moment que leur travail est accompli, pourquoi être traité de pire façon et être parfois mis à la porte par un homme qui d'un jour à l'autre peut redévenir un simple travailleur ? Les grévistes se disent cela.

Leur patron, qui demeure à Roubaix, ayant une dérogation s'est présentée à lui, s'est borné à faire des promesses.

— Rentrez, a-t-il dit, à l'atelier et si dans trois ou quatre semaines, mon contremaître marche pas comme il faut, je le renverrai.

C'est, on le devine, une attente s'il plait ! Aussi les délégués ont-ils répondu avec énergie, que ce qu'ils voulaient c'était le renvoi immédiat ou dans huit jours de ce confrère. Et ils se sont en allés.

Demain matin une nouvelle entrevue aura lieu. Nous espérons que M. Dumortier, constatant la légitimité des plaintes de ses ouvriers, ne voudra pas prolonger de sa propre faute une grève siéntable. Nous publierons, en tous cas, son attitude à ce sujet.

En terminant, j'espérai ce que déjà j'ai dit et écrit lors de la déclaration des grèves précédentes, que les travailleurs ne doivent pas aller dire à la police qu'ils ont cessé le travail.

Il n'est aucune loi qui les oblige à cela et c'est prendre une mauvaise habitude que de courir contre les affaires à M. le commissaire. Le grève ne regarde que les travailleurs et non leurs ennemis. Que cela soit entendu.

Grave affaire d'atelier

Hier, on a conduit à la prison de Lille, un jeune ouvrier de chez M. Honord, fabricant de chaussures, rue du Nouveau-Siecle, 28, demandant par la voix des journaux des employés. Plusieurs se présentèrent, leur dit être fournis de l'abattoi de Loos, leur prononçant de bons bénéfices et leur demanda un cautionnement.

Trois, dont deux frères, dont l'un est cabaretier à Loos, mirent ensemble une somme de cinq cents francs. Mais bientôt, ils acquirent la certitude qu'ils avaient été volés, ils portèrent plainte au commissaire du 1er arrondissement et l'escroc fut arrêté.

A propos de cet acte de vengeance, deux versions sont mises en avant. Voici la première : on suppose que c'est pour se venger d'avoir été mis à huitaine sauvédi par le contremaître, qu'Achille Deschamps s'est introduit dans l'établissement de M. Honord et y a fait les dégâts que l'on sait.

La seconde version est peut-être la plus vraie, sinon la plus sérieuse. Chez M. Honord, les ouvriers sont syndiqués, sauf deux, ainsi que nous avons eu l'occasion de s'être introduit le soir par escalade, en brisant des careaux, chez son patron et d'avoir, avec l'aide d'un couteau, lacéré une pince à tapet et les chaînes de deux métiers possédés par deux ouvriers non syndiqués.

A propos de cet acte de vengeance, deux versions sont mises en avant. Voici la première : on suppose que c'est pour se venger d'avoir été mis à huitaine sauvédi par le contremaître, qu'Achille Deschamps s'est introduit dans l'établissement de M. Honord et y a fait les dégâts que l'on sait.

La seconde version est peut-être la plus vraie, sinon la plus sérieuse. Chez M. Honord, les ouvriers sont syndiqués, sauf deux, ainsi que nous avons eu l'occasion de s'être introduit le soir par escalade, en brisant des careaux, chez son patron et d'avoir, avec l'aide d'un couteau, lacéré une pince à tapet et les chaînes de deux métiers possédés par deux ouvriers non syndiqués.

A propos de cet acte de vengeance, deux versions sont mises en avant. Voici la première : on suppose que c'est pour se venger d'avoir été mis à huitaine sauvédi par le contremaître, qu'Achille Deschamps s'est introduit dans l'établissement de M. Honord et y a fait les dégâts que l'on sait.

La seconde version est peut-être la plus vraie, sinon la plus sérieuse. Chez M. Honord, les ouvriers sont syndiqués, sauf deux, ainsi que nous avons eu l'occasion de s'être introduit le soir par escalade, en brisant des careaux, chez son patron et d'avoir, avec l'aide d'un couteau, lacéré une pince à tapet et les chaînes de deux métiers possédés par deux ouvriers non syndiqués.

A propos de cet acte de vengeance, deux versions sont mises en avant. Voici la première : on suppose que c'est pour se venger d'avoir été mis à huitaine sauvédi par le contremaître, qu'Achille Deschamps s'est introduit dans l'établissement de M. Honord et y a fait les dégâts que l'on sait.

La seconde version est peut-être la plus vraie, sinon la plus sérieuse. Chez M. Honord, les ouvriers sont syndiqués, sauf deux, ainsi que nous avons eu l'occasion de s'être introduit le soir par escalade, en brisant des careaux, chez son patron et d'avoir, avec l'aide d'un couteau, lacéré une pince à tapet et les chaînes de deux métiers possédés par deux ouvriers non syndiqués.

A propos de cet acte de vengeance, deux versions sont mises en avant. Voici la première : on suppose que c'est pour se venger d'avoir été mis à huitaine sauvédi par le contremaître, qu'Achille Deschamps s'est introduit dans l'établissement de M. Honord et y a fait les dégâts que l'on sait.

A propos de cet acte de vengeance, deux versions sont mises en avant. Voici la première : on suppose que c'est pour se venger d'avoir été mis à huitaine sauvédi par le contremaître, qu'Achille Deschamps s'est introduit dans l'établissement de M. Honord et y a fait les dégâts que l'on sait.

A propos de cet acte de vengeance, deux versions sont mises en avant. Voici la première : on suppose que c'est pour se venger d'avoir été mis à huitaine sauvédi par le contremaître, qu'Achille Deschamps s'est introduit dans l'établissement de M. Honord et y a fait les dégâts que l'on sait.

A propos de cet acte de vengeance, deux versions sont mises en avant. Voici la première : on suppose que c'est pour se venger d'avoir été mis à huitaine sauvédi par le contremaître, qu'Achille Deschamps s'est introduit dans l'établissement de M. Honord et y a fait les dégâts que l'on sait.

A propos de cet acte de vengeance, deux versions sont mises en avant. Voici la première : on suppose que c'est pour se venger d'avoir été mis à huitaine sauvédi par le contremaître, qu'Achille Deschamps s'est introduit dans l'établissement de M. Honord et y a fait les dégâts que l'on sait.

A propos de cet acte de vengeance, deux versions sont mises en avant. Voici la première : on suppose que c'est pour se venger d'avoir été mis à huitaine sauvédi par le contremaître, qu'Achille Deschamps s'est introduit dans l'établissement de M. Honord et y a fait les dégâts que l'on sait.

A propos de cet acte de vengeance, deux versions sont mises en avant. Voici la première : on suppose que c'est pour se venger d'avoir été mis à huitaine sauvédi par le contremaître, qu'Achille Deschamps s'est introduit dans l'établissement de M. Honord et y a fait les dégâts que l'on sait.

A propos de cet acte de vengeance, deux versions sont mises en avant. Voici la première : on suppose que c'est pour se venger d'avoir été mis à huitaine sauvédi par le contremaître, qu'Achille Deschamps s'est introduit dans l'établissement de M. Honord et y a fait les dégâts que l'on sait.

A propos de cet acte de vengeance, deux versions sont mises en avant. Voici la première : on suppose que c'est pour se venger d'avoir été mis à huitaine sauvédi par le contremaître, qu'Achille Deschamps s'est introduit dans l'établissement de M. Honord et y a fait les dégâts que l'on sait.

A propos de cet acte de vengeance, deux versions sont mises en avant. Voici la première : on suppose que c'est pour se venger d'avoir été mis à huitaine sauvédi par le contremaître, qu'Achille Deschamps s'est introduit dans l'établissement de M. Honord et y a fait les dégâts que l'on sait.

A propos de cet acte de vengeance, deux versions sont mises en avant. Voici la première : on suppose que c'est pour se venger d'avoir été mis à huitaine sauvédi par le contremaître, qu'Achille Deschamps s'est introduit dans l'établissement de M. Honord et y a fait les dégâts que l'on sait.

A propos de cet acte de vengeance, deux versions sont mises en avant. Voici la première : on suppose que c'est pour se venger d'avoir été mis à huitaine sauvédi par le contremaître, qu'Achille Deschamps s'est introduit dans l'établissement de M. Honord et y a fait les dégâts que l'on sait.

A propos de cet acte de vengeance, deux versions sont mises en avant. Voici la première : on suppose que c'est pour se venger d'avoir été mis à huitaine sauvédi par le contremaître, qu'Achille Deschamps s'est introduit dans l'établissement de M. Honord et y a fait les dégâts que l'on sait.

A propos de cet acte de vengeance, deux versions sont mises en avant. Voici la première : on suppose que c'est pour se venger d'avoir été mis à huitaine sauvédi par le contremaître,